

COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N°10

12 NOVEMBRE 2024 Lisieux

Présents: Liberge Jean - Président,

Lecossu Didier, Aubert Thierry, Denis Rouxelin, Philippe Cheradame, Lecornu Pierre,

Excusés: Mouillard Bernard, Bourel Valérie, Lefevre Dominique, Baillard Patrick, Sanson Sylvie,

Assistent : Desheulles Roger, Rivière Léo

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel de la L.F.N dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1- ADOPTION PROCÈS VERBAUX

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal suivant :

❖ N°09 du 29.10.2024

2- HOMOLOGUATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 07.10.2024 sauf celles relevant d'une procédure en cours.



DECISION DE LA CR REGLEMENT ET CONTENTIEUX

La Commission, prend connaissance des décisions de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux sur les rencontres suivantes :

- 28553051 R3 GRP D 19.10.2024 SS DOMFRONTAISE AS POTIGNY VCU
- 29331308 R2 U18 GRP D 20.10.2024 AS MADRILLET CHAT BLANC SPN VERNON

29869904 - CNO F - 03.11.2024 - FC SUD OUEST CAEN // AS BERIGNY CERISY

Forfait déclaré de l'AS DE BERIGNY CERISY

La Commission.

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N.
- Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition.

Donne match perdu par forfait au club à l'AS BERIGNY CERISY sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC SUD OUEST CAEN sur le score de 3 à 0,

Inflige au club l'AS BERIGNY CERISY l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débitée sur le compte du club.

28551250 - REG2 - 03.11.2024 - OH TREFILERIE NEIGES // O. PAVILLAIS

Mail de M. SAWANEH, arbitre de la rencontre du 04.11.2024 - Erreur de saisie de résultat sur la FMI

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,

Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, OH TREFILERIE NEIGES « 0 » / O. PAVILLAIS « 8 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Inflige aux deux clubs, l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 12 euros directement débitée sur les comptes des clubs.

29869895 - CNO F - 03.11.2024 - ES COUTANCAISE // USC MEZIDON

Forfait non déclaré de l'USC MEZIDON

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club à l'USC MEZIDON sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du ES COUTANCAISE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club l'USC MEZIDON l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 50 euros directement débitée sur le compte du club.



29869896 - CNO F - 03.11.2024 - US LE SAP // CS ORBECQUOIS VESP.

Forfait non déclaré de l'US LE SAP - mail du 03/11/2024

La Commission.

- Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club à l'US LE SAP sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du CS ORBECQUOIS sur le score de 3 à 0,

Inflige au club l'US LE SAP l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 50 euros directement débitée sur le compte du club.

28559077 - REG 2 F - 10.11.2024 - MALADRERIE OS // FC SERQUIGNY NASSANDRES

Forfait déclaré du FC SERQUIGNY NASSANDRES

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du FC SERQUIGNY NASSANDRES sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du MALADRERIE OS sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC SERQUIGNY NASSANDRES l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 68 euros directement débitée sur le compte du club.

DECISION COMMISSION FEDERAL DE DISCIPLINE - MALADRERIE OS - PURGE

La Commission.

Attendu la décision de la Commission Fédérale de Discipline du 23.02.2024

Attendu que la MALADRERIE OS a été mise à l'extérieur lors des tirages de Coupe Gambardella pour les rencontres du 14/09/2024 et du 28/09/2024,

Confirme que la MALADRERIE OS a purgé ses deux matchs de suspension de terrain en Coupe Gambardella Crédit Agricole, conformément à la décision de la Commission Fédérale de Discipline.

COURIER D'UN OBSERVATEUR DE LIGUE - AS TROUVILLE DEAUVILLE

Courrier du 18/10/2024 concernant l'accueil des officiels,

La Commission

Adresse un rappel à l'AS TROUVILLE DEAUVILLE concernant ses devoirs en matière d'accueil des officiels, Notamment en ce qui concerne les vestiaires arbitres, disponibles en nombre largement suffisant au Parc des Sports et loisirs à Touques.

PANNE D'ECLAIRAGE - STADE KIEFFER - AJS COLL. OUISTREHAM - REG 3

Report du match à la suite d'un problème d'éclairage

La Commission,

Après avoir pris connaissance du courrier de la mairie de Ouistreham.

Attendu que des interventions sont nécessaires afin de remettre en état l'éclairage du Stade Kieffer,

Attendu qu'en conséquence la rencontre suivante a été reportée : 28552928 – REG 3 – 09.11.2024 – AJS COLL. OUISTREHAM // AS VERSON 2

Attendu que les travaux débuteront le 12 novembre 2024, sans savoir à quelle date ils seront terminés,

Attendu que la Commission de Terrains devra ensuite confirmer le bon achèvement des travaux,

Attendu les dispositions de l'article 11.2 du règlement de la compétition :

- « La Commission des Calendriers ou la Commission d'Organisation peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée de Championnat afin d'assurer la régularité de la compétition. »
- « Aucun appel concernant la date de fixation de ces rencontres ne saurait être accepté par la commission Régionale d'Appel. »

Attendu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Dit que la rencontre 28552928 – REG 3 – 09.11.2024 – AJS COLL. OUISTREHAM // AS VERSON 2 est reportée sans date pour le moment.

Dit que toutes les rencontres de l'AJS COLL. OUISTREHAM en championnat Régional 3 sont placées au dimanche 15H00 (14H30 horaire d'hiver) jusqu'à la fin de la saison.

Une fois l'éclairage de nouveau opérationnel, le passage des rencontres au samedi soir ne sera accordé qu'après accord du club adverse dans les délais fixés (mardi soir au plus tard).

28556415 - REG2 U15 - 02.11.2024 - GRPT JSD CŒUR NACRE // AS COURTEILLE ALENCON Match reporté à la suite d'un arrêté municipal

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Attendu qu'un arrêté muncipal a été émis et que celui-ci a entraîné le report de la rencontre,

Attendu que lors de ce week-end de championnat, presque aucun autre arrêté municipal n'a été émis et qu'une seule rencontre a été reportée pour cause d'impraticabilité des terrains,

Attendu que le groupement a de nombreux terrains renseignés dans ses installations, mais qu'il n'a pas proposé de terrain de repli répondant aux conditions d'organisation de la rencontre,

Attendu que le championnat Régional 2 U15 est constitué en deux phase et que le report de rencontre peut entraîner de grosses difficultés d'organisation

Attendu qu'il appartient à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la régularité de la compétition et assurer son bon déroulement,

Attendu les dispositions de l'article 11.2 et 29 du règlement de la compétition et les dispositions de l'annexe 4 aux Règlement généraux,



La rencontre est reportée au 23/11/2024 et inversée.

En conséquence, les deux rencontres de CNO U15 prévues le 23/11/2024 sont reportées au 21/12/2024 (report possible au mercredi sur accord des deux clubs).

5- COUPE DE NORMANDIE SENIORS

COUPE DE NORMANDIE SENIORS – 4ème TOUR **12 JANVIER 2024**

La Commission.

- Après avoir exempté 12 clubs :
 - Les clubs ayant un match en retard prévu le 12/01/2024 : Fc Serquigny Nass, Fc St Julien, Al Deville Maromme, Us Bolbec, Maladrerie Os
 - Les clubs de REG 1 ayant le meilleurs parcours en Coupe de France : As Trouville Deauville, Bayeux Fc, Cs Carentan, Esm Gonfreville, Fc Gisors Vn 27, Jeunesse Fertoise, St Marcel F,

Procède au tirage par groupe géographique.

Les rencontres auront lieu dimanche 12 janvier 2024 à 14H30 sur le terrain du premier club cité :

- 1. As Tourlaville Fc Thaon Bretteville
- 2. Es Coutancaise Js Douvres Delivrand
- 3. Ca Pontois Es Carpiquet Foot
- 4. Asl Chemin Vert Us Aunay/Odon
- 5. Rsg Courseulles Uson Mondeville
- 6. Fc Val De Saire As Theraval
- 7. Us Pont L'Evegue Es St Sauveur Rond.
- 8. Tessy Moyon Sp. Es Pointe Hague
- 9. Esi Vallee Orne Ajs Coll. Ouistreham
- 10. Fc Des Etangs Us Villers Bocage
- 11. As Val De Sienne Us Cote Des Iles
- 12. As Berigny Cerisy Conde Sp
- 13. Fc Rocquancourt Fc Equeurdr. Hainnev
- 14. Us Ducey Isigny Agneaux Fc
- 15. Gazelec Fc Bso Football
- 16. Sch Football As De Cherbourg F.
- 17. Fc 3 Rivieres Fc Agon Coutainville
- 18. Us Percy As Jullouville Sart
- 19. Fc Du Pays Bellemois Es Pays D'Ouche
- 20. Es Livarotaise Fc Du Pays Aiglon
- 21. As La Selle La Forge Ca Lisieux Pa
- 22. Us Mortagnaise As Sarceaux Espoir
- 23. Esfc Falaise Ss Domfrontaise
- 24. Fc Argentan Bourguebus Soliers F
- 25. Es Ecouves Us Athis
- 26. Muance Fc Us D'Andaine
- 27. Stade Vernolien Spn Vernon

- 28. Sc Thiberville Pacy Menilles Rc
- 29. Fci Du Bel Air Cs Beaumont
- 30. Ca Pont Audemer Evreux Fc 27
- 31. Us Gasny Fc Eure Madrie Seine
- 32. Fc Garennes Bueil Cb Us Louviers
- 33. Fc Illiers L'Eveque As Courcelloise
- 34. As Ourvillaise Oh Trefilerie Neiges 35. Olympia'Caux F - Havre Caucriauv S
- 36. As De Montivilliers Usf Fecamp
- 37. Us Lillebonnaise Le Havre Fc 2012
- 38. Belleville Fc Es Du Mont Gaillard
- 39. Cs Honfleur Cs Serv.Mun.Le Havre
- 40. Caux Fc Es Plateau Fouc.Real
- 41. Fc Ventois Yvetot Ac
- 42. E.Vienne Saane Longu Fc Offranvillais
- 43. Us Crielloise Us Luneraysienne
- 44. Fc Neufchatel En Br Cany Fc
- 45. Canteleu Fc Fusc Boisquillaume
- 46. S De Grand Quevilly Fc Le Trait Duclair
- 47. Asc Jiyan Kurdistan O. Pavillais
- 48. Mont St Aignan Fc As Canton D' Argueil
- 49. As St Pierre Varenge As Fauvillaise
- 50. Caudebec St Pierre F O. De Darnetal
- 51. Fc Bonsecours SL Stade Sotteville Cc
- 52. Fc Baie De L'Orne L. St Georges Gros. Cs Orbecquois V - L. St Georges Gros.

Pour ce qui concerne la Coupe de Normandie Seniors, en respect de l'article 18 du règlement les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige.

COUPE DE NORMANDIE U15 ORANGE – 3^{ème} TOUR 15 DÉCEMBRE 2024

La Commission.

Procède au tirage par groupe géographique.

Les rencontres auront lieu samedi 15 décembre 2024 à 15H00 sur le terrain du premier club cité :

1.	Bso Football – Fc Thaon Brett	//	Esfc Falaise – As Ptt Caen
2.	As Potigny Vcu – Grpt Cœur Nacre	//	Conde S – Cs Carentanais
3.	Tessy Moyon S – Patriote Terr	//	Us Semilly St Andre – As Cherbourg
4.	Sc Douve Divette – Es Coutancaise	//	Inter Odon – As St Vigor
5.	Avt garde Caen – Sm Caen	//	Usi Bessin Nord – Us Villers bocage
6.	Us Ouest Cotentin – Us Avranches M	//	Ent Etangs Berigny – Fc St Lo Manche
7.	St Hilaire VL – Us Granvillaise	//	Us Meloise – As Courteille Alencon
8.	Fc Moyaux – As Trouville Deauville	//	Cs Orbecquois V – Us Mortagnaise
9.	As St Germain Corb – Grpt Jeunesse	//	Ent Coc Passai Andaine – L. St George
10.	Cs Honfleur – Us Pont l'Eveque	//	Ent Bric Quett B2s – Us Cote des Iles
11.	Bayeux Fc – Af Virois	//	Ca Lisieux – Su Dives Cabourg
12.	Sc Herouvillais – Fc Troarn	//	Ss Domfront – Fc Argentan
13.	Es Thury Harcourt – Maladrerie Os	//	As La Selle La Forge – Us Alenconnaise 61
14.	Es Plain – Fc 3 Rivieres	//	As Gaceenne – Fc du Pays Aiglon
15.	Ajs Ouistreham C – Bourgebus Soliers	//	Us Ducey Isigny - Agneaux Fc
16.	Fc Equeurdr Hainn – As Tourlaville	//	As Verson – Uson Mondeville
17.	Es Normanville – Evreux Fc 27	//	Fa Roumois – Us Gasny
18.	Fc Serquigny nass – St Marcel F	//	Fc Pays Neubourg – Us Andelle
19.	Fc Seine Eure – Us Conchoise	//	Es Valle Oison – Fc Gisors Vn 27
	Fc Val de Reuil – FAC Alizay	//	Pacy Menilles Rc – Us Canton Thiberville
21.	Us Cormeilles Lieure – Spn Vernon	//	Fc Roumois Nord – St Sebastien F
22.	Ent Rac Grieu Arf – S de Grd Quevilly	//	Us Doudevillaise – Fc Dieppe
23.	Al Deville Mar. – Fusc BoisGuillaume	//	Oh Trefilerie Neige – Cs Gravenchon
24.	La Havre Ac – As madrillet Château Bl	//	Es Plateau Fouc.Real – Grpt Us Criel Eu Fc
	Fc Sommery Var – Rouen Sapins Fc	//	Gco Bihorellais – Fc St Etienne Rouvray
	Esm Gonfreville – As Montivilliers	//	Us Lillebonnaise – Es Mont Gaillard
27.	Cms Oissel – Us Grammont	//	Fc Offranvillais – Falaise du talou
	Solidarite Gournay – Havre Caucri.	//	Cs Serv Mun – Yvetot Ac
29.	G Elb Cleon Caud – Fc Rouen 1899	//	Olympia'Caux Fc – Sc Octeville
30.	Us Luneray – Fc Neufchatel	//	Aj Caulle Bosc Hard – Sated Sotteville Cc
	Grd Quevilly Fc – Us Mesnil Esnard	//	O Pavillais – Qrm
32.	As Fauvillais – Usf Fecamp	//	Sc Frileuse - Cany Fc

Pour ce qui concerne la Coupe de Normandie U15 ORANGE, en respect de l'article 18 du règlement les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige.

COUPE DE NORMANDIE FEMININE – 2^{ème} TOUR 14 JANVIER 2025

La Commission.

Procède au tirage par groupe géographique.

Les rencontres auront lieu dimanche 12 janvier 2024 à 15H00 sur le terrain du premier club cité :

- 1. Fc Thaon Bretteville Es Coutancaise
- 2. Fc Flerien Maladrerie Os
- 3. Us D'Andaine Sm Caen Calv.Bn
- 4. Us Avranches Msm Bayeux Fc
- 5. Fc St Lo Manche Us Villers Bocage
- 6. Co Ceauce Us Alenconnaise 61
- 7. Es Carpiquet Foot Af Virois
- 8. As De Cherbourg F. Avt G. Caen Football
- 9. Fc Sud Ouest Caen Oc Briouze
- 10. Aj St Hilaire Pv As Ifs
- 11. Olympia'Caux Footbal Cs Orbecquois Vesp.
- 12. Oh Trefilerie Neiges Sc Thiberville
- 13. Qrm Esm Gonfreville
- 14. Evreux Fc 27 Fc Feminin Rouen Pe
- 15. Fc Offranvillais As Villers Houlgate
- 16. Fc Serquigny Nassand Fc Rouen 1899

Pour ce qui concerne la Coupe de Normandie Féminine, en respect de l'article 18 du règlement les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige.

8- PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 17/12/2024.

Le Président

Jean Liberge

Le Secrétaire

Pierre Lecornu